



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Colloque franco-sovietique

Question écrite n° 11761

### Texte de la question

M Claude-Gerard Marcus demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, de bien vouloir lui indiquer les conditions qui ont amene a rayer le nom d'une personnalite de la liste des experts de haut niveau qui devaient participer a la deuxieme partie du colloque organise par les ministeres des affaires etrangeres francais et sovietique. Reconnu mondialement comme un expert de politique etrangere, non seulement en relation avec ses anciennes fonctions a l'Institut francais des relations internationales, mais aussi a cause de ses nombreux articles parus dans des revues de politique internationale, l'interesse est devenu conseiller aupres de M Jacques Chirac. Est-ce cette nomination qui a pratiquement fait disparaitre sa competence en matiere internationale ?

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire fait allusion au colloque franco-sovietique sur le theme de l'Europe en l'an 2000, dont la premiere session s'est tenue a Paris en decembre 1988 et la seconde a Moscou en mars 1989. Des representants de l'administration, ainsi que des experts de haut niveau participaient a ces echanges de vue. L'Institut francais des relations internationales, comme d'autres institutions privees francaises, fut represente a l'une et l'autre de ces seances. Sans etre ignorees, les questions de defense et de securite ne pouvaient constituer le theme essentiel de ce dialogue franco-sovietique. Il importait de donner toute leur place aux autres dimensions - economie, politique, culture, droits de l'homme, ecologie - des relations entre les deux Europe. La composition de la delegation francaise a pris en compte, a Paris comme a Moscou, la necessite d'assurer un juste equilibre entre ces differents themes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcus Claude-Gerard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11761

**Rubrique :** Conférences et conventions internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 1989, page 1724